



23^e session du groupe de travail de l'examen périodique universel

AUSTRALIE

Intervention du Luxembourg

(Genève, le 9 novembre 2015)

Monsieur le Président,

Le Luxembourg salue la nomination d'un Commissaire aux droits de l'homme, ainsi que la création d'une commission parlementaire des droits de l'homme. Ma délégation se félicite également de la mise en place de protections fédérales contre la discrimination basée notamment sur l'orientation sexuelle ou encore sur l'identité de genre.

Cependant, il n'en demeure pas moins que des défis persistent, qu'il s'agisse du traitement des migrants par voie maritime ou encore des pratiques discriminatoires envers les peuples autochtones.

A ce titre, le Luxembourg souhaite formuler les recommandations suivantes :

1. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture ;
2. Mettre fin à la délocalisation du traitement des demandes d'asile ;
3. Veiller à ce qu'aucun enfant ne soit détenu sur la base de son statut en matière d'immigration;
4. Intensifier les efforts visant à remédier aux inégalités économiques et sociales dont sont victimes les peuples autochtones.

Je vous remercie.